

Mercredi 5 décembre 2018

ALZEN

COMPTE-RENDU

Etaient présents:

Collège régional : Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Christine GASTON, André ROUCH, Christine TEQUI.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD, Adeline MAUDUIT, Marie-Odile MEJEAN, Maurice BACHELET, Gilbert COUVREUX, Bernard DELBOSC, Marc DUMONT, Jean-Christophe DANDIEU, Hervé CLAUSTRE, Josiane BEAULIEU, Jean-Noël VIGNEAU, Simon BAVARD, Frédéric VIGNOLES, Jean-Louis ATTANE, Jean-Paul ROUQUIER, Christelle PECH, Didier PIQUEMAL, Michèle COLIN, Rose BALAGUE, Patrice COMMENGE, Antoine RODRIGUEZ, Michel DEJEAN, Didier MAZERIES, René CLASTRE, Sylvie DURAND, Jocelyne FERT, Robert THIRION, Jean-Pierre CASTILLO, Jean-Michel DEDIEU, Guillaume JOLIBERT, Sophie ESTEULLE, Edmond FAUP, Geneviève ARNAUD, Bernard CAVAILLE, Antoine RODRIGUEZ, Michel DEJEAN.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Kamel CHIBLI à Kathy WERSINGER, John PALACIN à Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Eric DONZE à André ROUCH, Henri NAYROU à André ROUCH.

Collège communal : Michel BOUCHE à Didier PIQUEMAL, Jean-Claude COMMENGE à Patrice COMMENGE, Christian CARRERE à Geneviève ARNAUD, Bernard DEFFARGES à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Georges POULET à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Raymond BERDOU à Hervé CLAUSTRE, Claude PUJOL à Antoine RODRIGUEZ, Thierry TARIOL à Yvan LASSALLE, Jean-Claude BAREILLE à Jocelyne FERT.

Excusés ou absents :

Collège régional : François ARCANGELI, Guy ESCLOPE, Nathalie MADER.

Collège départemental : Alain BARI.

Collège communal : Yannick ALONZO, Jean-Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Louis BLAZY, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIOTTO, Alain DE LA CRUZ RUEDA, Claude DUPUY, Jean-Claude DUBOIS, Antoine DUBURCQ, Guillaume CANIL, Marc MAGE, Anthony PAROLIN-MAURETTE, Michel ANQUET, Annie ALZIEU, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Hélios MENGUEZ, Jeanne-Marie BARRE, Aurélie MIR, Jean-Michel GUAURANO, Marie BALTAZAR, Michaël STEPHAN, Claude AYNIE, Marie Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Nathalie DUPUY, Marie-Léone BLAIN, Cécile MENDOUZE, Annick CHANOT, Michel ASFAUX, Violaine RICHL, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Jocelyne SOUM, Enguerrand BORDEAU, Wilm WIJNEN, Pierre ORTET, Thierry PORTET, Huguette TOURRET, Stéphane GARNIER, Guillaume VAYSSIERES, Denis MIALHE, Francis ROIG, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPLAIN, Gaalad BONFILS, Martine CRESPO, Pierre PARIS, Marc DELANGRE, Denis BELARD, Pierre BATAGLIERI, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélita SENTENAC, Yvan GROS, Michel LIMOGE, Charlotte PAGES, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Kay MONTAGNE, Christian SOUCASSE, Maxime ALOZY, Denis ROUSSEAU, Jacques BERTRAND, Richard DE MERITENS, Claude RICHARD, Janine PASCAL, Gérard GRANGER, Guy ENDRON, Frédéric BONNEL, Jean-Charles THORRE, Jean-Michel SUBRA, François MURILLO, Gérard ROVIRA, Nathalie AURIAC, Catherine MERIOT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Christine TOUGNE, Fabrice BENETOUX, Christiane ODON, Pierrette LAPEYRE, Valérie CLERGUE, Pierre MIQUEU, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Jean-Michel HUET, Thierry TORRES, Arsène BARBOSA, Damien BAREILLE, Colette ROMIER, Gérard PIQUEMAL, Eliane JASPARD, Gabriel FAURE, Gisèle SOLER, Marc SAUVAGET, Jacqueline MAURAN, Alain SERVAT, Sylviane REGALON, Didier PEYROU, Roland MOLE.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la précédente réunion, le 26 octobre à Rimont.
A l'unanimité le Comité syndical approuve ce compte-rendu.

II - DECISIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Point sur la modification statutaire du SMPNR

Le Président présente un point sur les délibérations des collectivités sur la modification statutaire du SMPNR, et sur le calendrier à venir. A ce jour 132 communes ont délibéré favorablement. Le Conseil régional et le Conseil départemental ont délibéré. Toutes les intercommunalités ont délibéré favorablement. Le SMPNR est en attente de la délibération de la communauté de communes de Tarascon.

Le Président explique que la Préfecture va étudier l'ensemble de ces délibérations afin de s'assurer que les statuts puissent être modifiés conformément à la proposition. Le Président décrit la suite du processus. Lors de la réunion du Comité syndical du 1^{er} février 2019, les nouveaux délégués seront intégrés.

Le 22 janvier, ils conviés avant la réunion du Bureau, afin que leur soient présentés les locaux, le fonctionnement du SMPNR puis le Bureau.

Christine TEQUI, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental de l'Ariège, prend la parole pour expliquer la délibération du Conseil départemental. D'une part le Conseil départemental prend acte des modifications statutaires proposées. D'autre part, sont approuvés : l'intégration des nouveaux membres, les nouvelles compétences du SMPNR. Néanmoins, le Conseil départemental souhaite que les intercommunalités et communautés de communes constituent un nouveau bloc et donc soient distinctes des communes ; et que la cotisation du Département soit toujours calculée à égalité avec le bloc communal. Christine TEQUI insiste sur la situation du Département. Aujourd'hui, depuis la loi de finances 2018, le budget du Département est encadré par une lettre signée du Préfet qui définit une augmentation maximale de 1,05% en fonctionnement. Dans ces conditions, il n'est pas possible au Département d'augmenter sa cotisation.

Pour mémoire, Matthieu CRUEGE explique que la cotisation des intercommunalités s'élèverait à environ 25 000 €, soit 27 centimes par habitants.

Yvon LASSALLE demande ce que représente en termes de population l'apport des communautés de communes. André ROUCH explique qu'à la réunion du Comité syndical du 1^{er} février 2019 une présentation sera faite qui répondra à toutes ces questions.

Matthieu CRUEGE précise qu'il est prévu d'organiser les services auprès des intercommunalités, sur l'ensemble de leur territoire lorsque la demande est au niveau de intercommunalité, sur les communes du Parc lorsque les demandes viennent des communes. La mécanique d'intervention sera présentée en détail au prochain Comité syndical.

Le Président insiste sur le fait qu'il n'y aura pas de doublon entre le SMPNR et les intercommunalités. Des conventions seront mise en place afin d'organiser les missions de chacun.

Débat sur les orientations budgétaires (réf. Charte art. 1)

Camille JAUDIN explique qu'en 2019, le Syndicat aura un budget construit par les changements impulsés les années précédentes.

D'une part pour les recettes de fonctionnement, les modifications statutaires applicables au 1^{er} janvier 2019 entraînent une évolution du bloc communal qui intègre maintenant des intercommunalités et la communauté d'agglomération, ainsi que les communes associées, donc une augmentation attendue du volume des cotisations statutaires de + 25 000 €. Dans le respect des équilibres de la participation des membres du Syndicat, l'évolution de cette contribution est couplée à celle de la part départementale pour le même montant. La Région Occitanie a augmenté sa cotisation dès 2018, aussi pour 2019 le montant reste le même soit 450 000 €.

Christine TEQUI, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental de l'Ariège, précise la position du Département. Il est souhaité que la cotisation du Département soit calculée sur les communes et non le bloc communal (communes et intercommunalités), et ainsi maintenir une cotisation du Département à 125 000 €. Elle souligne que depuis la loi de finances 2018, le budget du Département doit respecter un cadre formulé par une lettre du Préfet. Le budget de fonctionnement du Département ne peut augmenter d'à peine plus de 1,05% sous peine de pénalités.

Christine TEQUI rappelle les termes de la délibération du 3 décembre 2018 du Conseil départemental, relative à la modification des statuts du Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises :

- *Maintenir les équilibres originels entre le Département et les Communes membres*
- *Distinguer le collège des communes et des EPCI*
- *Edicter comme principe que toute augmentation de contribution du Département doit faire l'objet d'un accord préalable du Département*

Sur ce point, la représentante du Département a souligné de façon plus globale l'intérêt de mettre en place une conférence financière afin, dans un contexte budgétaire contraint, de calibrer au mieux les niveaux d'intervention des membres contributeurs du Syndicat.

Le Président prend acte de ces informations et demande que l'on inscrive en conséquence 125 000 € pour la cotisation statutaire du Département. Il rappelle sa proposition de discuter avec le Département sur les missions que le SMPNR peut réaliser pour le Département, notamment pour les ENS ou d'autres sujets, et ainsi être financé de 25 000 € supplémentaires sur ces actions, en investissement.

Camille JAUDIN poursuit en expliquant qu'avec la naissance de la nouvelle Région, une nouvelle forme de partenariat s'est créée, concrétisée par le Contrat spécifique signé officiellement lors de la dernière réunion du Comité syndical. En 2019, le SMPNR sera sur un rythme de croisière concernant l'utilisation de ces fonds consacrés aux actions.

Les dossiers européens montés les années précédentes sur la nouvelle programmation (GREEN POCTEFA, SUDOE INTERREG, CRB, Valeurs Parc LEADER...) auront un impact significatif sur les recettes de fonctionnement grâce aux premiers acomptes et soldes versés.

Le succès des appels à projets auxquels le Syndicat a répondu aura aussi un impact sur le budget 2019. Ce sont autant d'appels à projet portés en direct par le SMPNR qu'en convention de mandatement : Plan de paysage dans le Vicdessos, gestion de l'espace sur les communes de l'Arize, PRSE 3,...

Camille JAUDIN conclut. Les dépenses de fonctionnement restent contenues dans la mesure du possible. Les charges financières connaissent une légère augmentation du fait des besoins de trésorerie de la structure. Le montant des amortissements a nettement diminué depuis deux ans et atteint un niveau qui reflète la réalité du besoin de renouvellement des moyens techniques du SMPNR. En 2019, il sera nécessaire de faire un effort en investissement pour renouveler le parc informatique et la photocopieuse. De plus grâce au contrat spécifique avec la Région, le SMPNR se dotera d'un véhicule électrique et d'un équipement de visioconférence.

Le Comité syndical débat des orientations budgétaires 2019.

Indemnité de conseil allouée au receveur des communes et des Etablissements publics locaux

Camille JAUDIN rappelle que le Syndicat mixte du PNR dépend de la Trésorerie de Saint Giron. La Trésorière gère la comptabilité quotidienne, le traitement de nos flux, au sein de sa trésorerie. Elle vise le budget primitif et le compte administratif. En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, il appartient au Comité syndical de délibérer afin de pouvoir s'acquitter de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le versement de 100% de l'indemnité de conseil sur 360 jours de l'exercice 2018 allouée au receveur des communes, soit un montant net de 484,97 €.

Décisions relatives au personnel

Le Président rappelle que par décision du Bureau en date du 26 septembre 2016, renouvelée le 3 octobre 2017, le Syndicat mixte a décidé de mettre une de ses agentes à disposition du PETR du Couserans, afin d'assurer le pilotage de la réalisation du SCOT du Couserans. Cette mise à disposition a été réalisée au moyen de conventions annuelles entre le SMPNR et le PETR puis la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP).

Il explique que le terme de l'actuelle mise à disposition avec la CCCP est fixé au 31 décembre 2018. Afin de permettre de poursuivre cette mise à disposition, pour le cas où la mutation de l'agent ne pourrait intervenir dans les délais, il convient de prévoir un nouvel avenant à la convention avec la CCCP à compter du 1er janvier 2019.

Le Président rappelle que cette mise à disposition est intégralement compensée financièrement par la CCCP et que l'agente mise à disposition a été remplacée dès janvier 2017.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Audrey DURAUD à la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, pour le cas où une mutation de l'agent ne pourrait avoir lieu. Jean-Noël VIGEAU, Président de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées explique qu'Audrey DURAUD a été recrutée pour travailler sur le SCOT, puis sur le PCAET. Il précise qu'une proposition sera faite à l'agent qui est libre de l'accepter ou non.

Matthieu CRUEGE explique que le Plan régional santé Environnement (PRSE) 3 Occitanie couvre la période 2017 à 2021. Il vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de multiples polluants. Toute la population est concernée par des expositions multiples : qualité de l'air extérieur ou intérieur, qualité de l'eau, pollution des sols, pollens, moustiques vecteurs de maladies, bruit... Un environnement préservé est source de santé, de bien-être et contribue à une meilleure qualité de vie. A l'inverse, la dégradation de l'environnement joue un rôle dans la génération d'inégalités de santé, qu'elles soient sociales ou territoriales. A travers la propagation de moustiques vecteurs de maladies ou de plantes allergisantes, les effets du changement climatique se font sentir dès aujourd'hui. Ils doivent être analysés, anticipés et pris en compte par les pouvoirs publics afin de préserver notre environnement et notre santé. L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pilotent la mise en œuvre du PRSE.

Matthieu CRUEGE explique qu'un appel à projets santé environnement 2018 a été lancé afin de mobiliser les territoires et acteurs locaux autour des enjeux et objectifs du PRSE. Il est en effet reconnu que l'action des territoires peut permettre de réduire ces expositions environnementales en agissant sur l'information, la communication, l'implication et la formation des acteurs (professionnels de santé, collectivités locales, associations relais et public) et la mobilisation locale d'acteurs relais.

Matthieu CRUEGE annonce que le SMPNR, par décision du Bureau du 10 juillet dernier, s'est porté candidat à cet appel à projets. Il vient d'être retenu parmi les lauréats, pour un programme à conduire en 2019.

Afin d'animer et de coordonner la mise de œuvre de ce programme, le Président propose de créer un emploi de contractuel à temps plein, par référence au grade d'ingénieur. Cet emploi est financé par l'ARS dans le cadre de l'appel à projet PRSE3.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la création d'un emploi contractuel pour un an à compter du 1er janvier 2019, au grade d'Ingénieur, avec bénéfice des primes de ce grade.

III – PROGRAMME D'ACTIONS

Consultation de la population du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises : les « 10 engagements » du SMPNR (réf. Charte art. 4.2)

Matthieu CRUEGE rappelle que le Syndicat mixte du PNR a lancé il y a un an, début novembre 2017, une grande enquête citoyenne auprès des habitants du PNR, destinée à récolter les souhaits de la population et de définir de nouveaux projets, au mi-temps de la Charte du Parc naturel régional. Le questionnaire s'est intéressé ainsi aux regards, aux pratiques et aux aspirations des habitants des Pyrénées Ariégeoises.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs de cette démarche ont été présentés précédemment au Comité syndical en séance, le 26 octobre à Rimont. Le rapport d'analyse est disponible sur le site internet du PNR à l'adresse : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/consultation-citoyenne-rapport-de-synthese-disponible/>

Le Président explique que le Bureau syndical, réuni à la Bastide de Sérrou le 19 septembre puis à la Ferme d'Icart le 8 octobre, a échangé sur les suites à donner à cette consultation. Il s'est attaché à établir la « feuille de route » du Syndicat pour les années à venir, au regard de la « parole citoyenne » exprimée lors de l'enquête. La proposition du Bureau porte ainsi sur « 10 engagements » du Syndicat mixte.

Ainsi qu'annoncé lors du Comité syndical de Rimont, le Président présente les « 10 engagements », dans le détail. L'Assemblée débat de chaque engagement et apporte des précisions.

Yves ROUGES de l'association « Les Amis du Parc », insiste sur l'importance de la filière pierre. La pierre sèche est un patrimoine à préserver. Kathy WERSINGER, élue régionale et 1^{ère} Vice-présidente du SMPNR, rappelle que la Région Occitanie a voté dans le programme d'actions une subvention de 38 000€ pour une étude sur la filière pierre sur tous les Parcs d'Occitanie. Christine GASTON, élue départementale, approuve l'inscription de la filière pierre dans les engagements du Parc car sur le territoire il y a un enjeu patrimonial avec notamment les granges foraines.

Sylvie DURAND, déléguée de Montels, demande si sur les 10 engagements le SMPNR a travaillé sur la rétention foncière qui bloque les installations agricoles. Le Président signale que ce thème est traité par d'autres acteurs : la Chambre d'agriculture, l'ADEAR, le CIVAM BIO. Le SMPNR travaille sur l'installation agricole par les actions d'ouvertures paysagères qui ont permis l'installation d'agriculteurs.

Lorsque le Président présente les engagements sur la transition énergétique, Luce RAMEIL annonce que le SMPNR est lauréat d'un appel à projet porté par la Région et l'ADEME, pour impulser les énergies renouvelables et éco citoyennes. L'association ECLR va le SMPNR suivre pour le montage des projets, notamment sur le plan juridique. Le projet démarre en 2019 pour une durée de deux ans. Aujourd'hui 7 communes se sont manifestées suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le SMPNR.

Yvon LASSALLE s'interroge sur la mobilité. Ce thème n'est pas proposé dans les engagements. Matthieu CRUEGE explique qu'aujourd'hui le positionnement du SMPNR est de mettre en place des actions de démarrage pour que les intercommunalités s'emparent du sujet, par exemple l'action « rézo pouce » dans le Couserans. Yvon LASSALLE insiste sur la nécessité de créer des aires de covoiturage, d'augmenter le nombre de navettes, de favoriser la mobilité douce (manque de pistes cyclables).

Le Président explique que le Département a investi dans la voie verte. L'objectif est de relier Perpignan à Bayonne. Matthieu CRUEGE explique que le SMPNR a inscrit dans son programme d'actions 2018-2019 une action de mobilité douce pour travailler sur les usages et les pratiques. Le SMPNR va investir dans des vélos électriques qui seront prêtés aux habitants afin qu'ils les testent et décident de s'équiper. Le SMPNR s'appuiera sur des acteurs locaux pour gérer les prêts.

Suite aux précisions apportées, à l'unanimité le Comité syndical approuve les « 10 engagements » du Parc, feuille de route du SMPNR pour les années à venir. Les « 10 engagements » du SMPNR sont téléchargeables sur son site internet.

IV – POINTS DIVERS

Le Président annonce que le livre du SMPNR « Des gens de valeurs » a été présenté à Toulouse à la librairie Ombres blanches. Jean-Louis ATTANE, Vice-président du SMPNR, qui était présent à la présentation, précise que cet événement a été très bien accueilli par le public toulousain, avec une présence d'au moins 80 personnes, malgré les manifestations au même moment en ville.

Patricia QUINAT-RAYNAUD, Vice présidente du SMPNR, présente les Nuits de la thermographie. En partenariat avec l'ALEDA et l'espace info énergie, ces soirées permettent de sensibiliser le grand public sur la déperdition de la chaleur. 7 soirées (18h-21h suivi d'un apéritif) sont organisées chaque année. Aujourd'hui 4 communes (Montardit, Saint-Martin-de-Caralp, Seix, Serres-sur-Arget). Patricia QUINAT-RAYNAUD fait donc un appel pour que 3 communes supplémentaires s'inscrivent et invite les délégués intéressés à se manifester.

Le Président clôt la réunion à 20h.

**Le Président p.i.
Kamel CHIBLI**